



Conseil d'administration

317^e session, Genève, 6-28 mars 2013

GB.317/INS/9

Section institutionnelle

INS

Date: 20 mars 2013

Original: anglais

NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Institut international d'études sociales

Rapport de la 55^e session du Conseil

1. La 55^e session du Conseil de l'Institut international d'études sociales a eu lieu le 20 mars 2013, sous la présidence du Directeur général du BIT; elle était principalement consacrée à l'examen des activités de recherche du BIT dans le contexte de la réforme engagée par le Directeur général et du rôle de l'Institut à cet égard.
2. Le Directeur général rappelle que les participants à la précédente réunion du Conseil de l'Institut et à celle du segment PFA du Conseil d'administration du BIT ont souligné l'importance capitale des capacités de recherche pour la réussite à venir de l'Organisation. Tout en faisant observer qu'un travail de qualité a été fait, il souligne la nécessité de renforcer les capacités de recherche, de regrouper les efforts et de remédier à la dispersion afin que l'Organisation devienne un «centre d'excellence» pour les questions relatives au monde du travail et puisse offrir des services de qualité. L'Institut aurait un rôle important à jouer dans la réalisation de ces objectifs.
3. L'équipe chargée de la recherche, des statistiques et des publications dans le cadre de la réforme a presque terminé ses travaux, mais aucune conclusion n'en a encore été tirée. La réunion du Conseil de l'Institut offre une occasion de réfléchir aux options possibles pour l'avenir. Etant donné qu'un consensus est nécessaire pour décider d'un regroupement des capacités d'analyse, le Directeur général propose trois solutions qui sont à ses yeux de nature à faire avancer le débat.
4. Les trois options sont les suivantes: i) concentrer les capacités de recherche au sein de l'Institut et les développer; ii) transférer les capacités de recherche de l'Institut dans un nouveau département de recherche qui serait créé au sein du Bureau; et iii) conserver l'Institut dans sa forme actuelle et créer un autre département de recherche qui fonctionnerait en parallèle. La troisième option correspond dans une large mesure à la situation actuelle et c'est peut-être celle qui entraînerait le changement le moins radical. Néanmoins, elle ne résout pas la question de la délimitation des compétences respectives des deux organes de recherche et ne permettrait pas de constituer la masse critique requise.
5. Le vice-président employeur évoque la lettre adressée par son groupe au Directeur général au sujet de la réorganisation des activités de recherche, de statistique et de publication au

BIT. Toute décision prise dans ce domaine devrait tenir compte avant tout de la finalité des activités de recherche. Pour le groupe des employeurs, l'objectif premier de ces activités est de produire des analyses solides fondées sur des données factuelles pour étayer les politiques et les activités de l'OIT. Il faut pour cela constituer une masse critique, ce qui plaide en faveur de la création d'un organe unique qui centraliserait les activités de recherche et de statistique.

6. Deuxièmement, pour ce qui est de la nature de la recherche nécessaire, il faut trouver un juste équilibre entre les analyses destinées à répondre aux préoccupations les plus pressantes et celles qui s'inscrivent dans une perspective de long terme. L'OIT est de plus en plus appelée à participer au débat mondial et elle a besoin pour ce faire de solides capacités d'analyse, afin de répondre aux préoccupations «au jour le jour» les plus impérieuses. Ces capacités devraient être renforcées pour qu'elles permettent de mieux comprendre les interactions entre l'évolution du monde du travail et l'environnement macroéconomique. Cela étant, il importe également d'inscrire ces activités dans une perspective de long terme pour développer une pensée indépendante et des idées novatrices. Ces dernières années, la crise économique et financière a propulsé l'OIT sur l'avant-scène de la politique macroéconomique.
7. Enfin, il ne faut pas oublier que l'Organisation doit fonctionner dans un contexte de restrictions budgétaires. Toute fragmentation doit être évitée car elle ne serait pas rentable sur le plan économique. Cet argument plaide lui aussi en faveur de la création d'un organe de recherche unique, dans lequel l'Institut jouerait un rôle de premier plan. L'OIT participe désormais, au plus haut niveau de décision, à l'élaboration de politiques avec d'autres organisations internationales. Des recherches solides et impartiales devraient l'aider à sortir des sentiers battus, ce qui est primordial face à la persistance de la crise financière.
8. La vice-présidente travailleuse remercie le Directeur général de son exposé sur l'avenir de la recherche à l'OIT. Elle est d'avis que l'Organisation doit être un centre d'excellence en matière de recherche et de conseil et se réjouit que le Directeur général partage ce point de vue. Dans les années à venir, l'OIT doit devenir une institution de référence capable d'établir de bons indicateurs de travail décent et d'effectuer des travaux de recherche et d'analyse de qualité, du type de ceux réalisés avec succès par l'Institut dans le *Rapport sur le travail dans le monde*. En effet, l'OIT a grandement bénéficié des travaux de l'Institut et, si le volume de ses ressources était augmenté, l'Organisation dans son ensemble en retirerait d'autant plus d'avantages. L'Institut a présenté des analyses fiables, sans jamais craindre d'aborder des sujets d'actualité ni d'exprimer des points de vue différents ou de bousculer les idées reçues. Comme l'a déclaré le Président de la Confédération syndicale internationale (CSI) lors d'une session du Conseil d'administration, «l'Institut devrait être investi d'un mandat encore plus ambitieux qui consisterait à définir un modèle de développement durable sous l'angle de l'environnement et sur le plan social, et compatible avec les valeurs et les objectifs de l'Organisation.
9. Au sujet de la structure particulière de l'Institut, l'intervenante indique que le statut de semi-autonomie de l'Institut a été une bonne chose pour l'Organisation. Depuis quelques années, l'Institut se concentre davantage sur les questions d'actualité courante et la prestation de conseils que sur la recherche fondamentale au long cours. La réorganisation des activités de recherche pourrait viser à renforcer le rôle de l'Institut pour en faire le dépositaire du savoir de l'Organisation, ce qui serait un objectif ambitieux. Dans les années à venir, il importe d'adopter une approche résolument interdisciplinaire d'inspiration sociologique et juridique et pas uniquement économique comme cela a été le cas ces dernières années. L'Institut est le lieu naturel d'une collaboration avec les universités et d'autres centres de recherche, et il serait bon d'intensifier les activités allant dans ce sens.

10. A propos des trois options présentées par le Directeur général, le groupe des travailleurs estime qu'il y aurait des avantages à adopter une configuration dans laquelle l'Institut coordonnerait un programme général de recherche, certains travaux étant réalisés par lui et d'autres par le nouveau département créé à cet effet. Centraliser les activités de recherche en un seul lieu risquerait de «ghettoïser» la recherche et de priver ainsi certains départements de capacités d'analyse dont ils ont grand besoin. Dans la nouvelle structure, l'Institut jouerait un rôle central en ce qu'il se consacrerait à la recherche sur les activités essentielles de l'OIT, dans une perspective de long terme, tout en entretenant des liens avec les autres départements. De plus, il serait souhaitable d'assurer une plus large diffusion du *Rapport sur le travail dans le monde*.
11. Un représentant du gouvernement de la France dit qu'il est très important de faire de l'OIT une institution internationalement reconnue dans le domaine de la recherche et du savoir. Il souligne l'intérêt d'avoir une publication phare aussi prestigieuse que le *Rapport sur le travail dans le monde* pour contribuer à la visibilité de l'OIT. Il pense, comme le Directeur général, qu'actuellement les activités de recherche sont fragmentées, ne sont pas coordonnées et manquent de masse critique, situation qui risque de compromettre le contrôle de la qualité des différentes publications. Dans la nouvelle structure de l'Organisation, l'Institut pourrait contribuer à la mise en place d'un centre d'excellence grâce à la nature de son mandat et à l'excellent travail qu'il a accompli jusqu'ici, en dépit de sa petite taille. Pour ce qui est des options proposées par le Directeur général, la décision finale devrait être prise en fonction de la réponse à deux questions: i) la masse critique peut-elle être atteinte relativement vite? et ii) la nouvelle structure permettra-t-elle de garantir la qualité scientifique de ses travaux? En tout état de cause, maintenir le statu quo ne serait probablement pas le meilleur scénario.
12. Un représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran se félicite du processus de réforme en cours à l'OIT. Pour pouvoir survivre dans un monde dans lequel les centres de recherche de qualité abondent, l'OIT doit revoir sa stratégie en matière de recherche et de connaissances. Il importe que la nouvelle structure de recherche reste encadrée par l'Institut, compte tenu de l'excellence de ses résultats et de la qualité de ses travaux. En attendant, la réorganisation doit viser principalement un élargissement des partenariats avec d'autres instituts et organisations.
13. Un représentant du gouvernement du Panama convient avec le Directeur général que l'OIT doit être le pôle d'excellence de la recherche sur le monde du travail. Il faut à cette fin préserver l'autonomie et l'indépendance de l'Institut, dont les études sur des questions essentielles qui se posent dans le monde du travail font autorité. Il serait souhaitable que le Directeur général renforce l'Institut en le dotant de la masse critique nécessaire et en lui allouant un budget qui lui permettra de remplir son rôle et confèrera à l'OIT le poids qui doit être le sien au niveau international.
14. Un représentant du gouvernement de l'Argentine souligne que l'Institut, grâce à son *Rapport sur le travail dans le monde* et à une série d'*Etudes sur la croissance et l'équité*, a mis en évidence des solutions qui permettent de soutenir la croissance économique tout en préservant l'équité sociale. L'Institut joue un rôle majeur de par ses études et ses analyses sur les défis posés par la crise mondiale et les répercussions de celle-ci sur le monde du travail. Les idées et les pistes de réflexion proposées par le Directeur de l'Institut, pour la recherche et l'action des pouvoirs publics dans la région, sont très appréciées. L'Institut doit continuer de renforcer sa capacité d'analyse, en se concentrant aussi sur les questions de long terme. Il doit conserver son indépendance et sa liberté de pensée.
15. Un représentant du gouvernement de la Zambie se félicite de la qualité du débat et reconnaît que de solides capacités et une grande liberté de pensée sont nécessaires dans le

domaine de la recherche. A propos des options proposées, il considère qu'il serait utile de répartir les capacités de recherche entre l'Institut et le secrétariat.

16. Un représentant du gouvernement du Pakistan souligne le rôle de l'Institut dans la publication d'études sur les questions liées au marché du travail, en particulier dans la *Revue internationale du Travail*. Sur les trois options proposées par le Directeur général, il se déclare plutôt favorable à la troisième, sachant qu'il est nécessaire à la fois de maintenir les capacités de recherche des départements et d'accroître celles de l'Institut.
17. Le Directeur de l'Institut remercie les membres du Conseil pour leurs observations concernant la faisabilité des trois options proposées par le Directeur général. De nombreux membres ont souligné que l'OIT devrait devenir un centre d'excellence, d'où l'importance cruciale qu'il convient d'attacher à la production d'analyses rigoureuses, fondées sur des données sûres. Dans l'état actuel des choses, il serait difficile d'aller dans cette direction en raison de la fragmentation des capacités de recherche. La constitution d'une masse critique est essentielle si l'on veut que ce centre d'excellence puisse répondre aux attentes. De plus, cette masse critique favorisera la diversification des méthodes de recherche et des domaines d'étude ainsi que l'extension des activités de diffusion et du réseau externe. Autant d'activités qui ne pourront que bénéficier d'un regroupement des ressources consacrées à la recherche transversale. Quant à la nature de la recherche, l'intervenant est favorable à des activités qui, d'une part, répondent aux préoccupations les plus pressantes et, d'autre part, s'inscrivent dans un programme rigoureux axé sur le long terme.
18. La vice-présidente travailleuse tient à ce que l'on tienne compte des problématiques de long terme dans les futures activités de recherche. Quels que soient les scénarios et les options retenus pour la réorganisation de la recherche, la coordination est indispensable pour garantir la complémentarité des analyses des tendances actuelles et du programme de recherche à long terme.
19. Le vice-président employeur rappelle l'importance de la coordination de la recherche au sein de l'Organisation. Premièrement, les publications telles que le *Rapport sur le travail dans le monde* contiennent les données issues de la recherche sur la situation dans le monde, données dont l'Organisation a besoin pour ses activités courantes. Deuxièmement, il est impératif d'étayer les programmes de l'OIT par de solides travaux de recherche et d'analyse. Par exemple, le Pacte mondial pour l'emploi aurait gagné à s'appuyer sur des données de cette qualité. Troisièmement, il est nécessaire d'élaborer un programme de recherche détaillé pour le long terme. Il est important que l'Organisation maintienne un équilibre entre ces trois nécessités et que les responsabilités soient clairement définies. A cet égard, une bonne coordination et une véritable direction des activités sont essentielles.
20. La Directrice du Centre de Turin rappelle que, bien que l'Institut et le Centre de formation aient des mandats très différents, il existe entre eux des complémentarités évidentes qui pourraient être mieux exploitées. Le Centre pourrait contribuer utilement à la diffusion des publications et des études de l'Institut; il offre à ce dernier la possibilité de faire connaître ses outils, ses méthodes et son stock de connaissances à tous ceux qui suivent une formation. Le Centre a récemment mis sur pied un programme de troisième cycle susceptible de donner un nouvel élan à la recherche sur les problématiques liées au marché du travail qui intéressent l'OIT. La collaboration entre le Centre et l'Institut peut encore être renforcée.
21. Le Directeur général remercie les membres du Conseil pour le débat extrêmement fructueux qu'ils ont mené. Préconiser le changement pourrait donner l'impression que ce qui a été accompli jusqu'ici n'a pas de valeur, mais cela ne saurait s'appliquer à l'Institut, qui a accompli un travail remarquable sous l'impulsion de son Directeur. Le Directeur général se félicite que la proposition visant à faire de l'OIT un centre d'excellence pour la

recherche sur le monde du travail ait été si bien accueillie. Il faut consacrer à la recherche les ressources et le personnel nécessaires pour permettre à l'Organisation de participer aux débats internationaux au plus haut niveau et lui conférer la crédibilité dont elle a besoin pour ce faire. Enfin, il faut étayer l'action par une réflexion axée sur le long terme, qui aille au-delà des préoccupations immédiates.

- 22.** Il serait judicieux de regrouper les capacités. Quels que soient la structure ou l'emplacement de la nouvelle entité de recherche, il faudra que celle-ci soit directement reliée à différents départements du Bureau. La question de la répartition des capacités entre les différents départements et un organe centralisateur suscite un débat légitime. Le Directeur général se félicite des recommandations en faveur d'un rapprochement avec d'autres instituts et de l'adoption d'une approche résolument pluridisciplinaire.

- 23.** En dernier lieu, le Directeur général déclare que la question de l'autonomie et de l'indépendance de l'Institut mérite plus ample réflexion. L'autonomie qui est nécessaire pour la recherche est une chose, mais l'autonomie vis-à-vis de l'OIT et de ses organes directeurs en est une autre. Le règlement qui régit le fonctionnement de l'Institut n'est pas très explicite sur ce point. Le Directeur général conclut en remerciant le Directeur de l'Institut et ses collègues et en invitant les membres du Conseil à continuer de poursuivre avec le Bureau la réflexion autour de cette question capitale: comment organiser au mieux les capacités de recherche et d'analyse du BIT?